

Présents :

- Gérard KAUWACHE
- Gérard BOUCHETEIL
- Isabelle GABAUD
- Gautier CAUBEL
- Marie AUFAURE

Absents
excusés :

- Frédéric MECHIN pouvoir donné à Gautier CAUBEL
- Karelle MERCIER pouvoir donné à Gérard BOUCHETEIL
- Lionel FORESTIER pouvoir donné à Isabelle GABAUD
- Nathalie BEAUFILS pouvoir donné à Marie AUFAURE

Absents :

- Début de séance 18 h 30
- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mai 2024 : **voté à l'unanimité**

1) Communication du Maire :

➤ Délibérations :

- DM Fontaine
- DM Echafaudage
- Convention actes avec la Préfecture
- Demande de subventions pour les travaux 2025 (atelier municipal et voirie)

Votées à l'unanimité.

➤ Point sur la fontaine :

Une rencontre avec les experts des assurances a eu lieu le vendredi 24 mai à 9h00 autour de la fontaine endommagée.

Le devis initial de travaux établi par les Ets Blanchon étant de 123 897.38 € TTC, une discussion entre les parties se prolonge dans la salle du conseil.

Après de nombreux échanges, un accord est trouvé sur la base de 118 311.30 € TTC. Le maire souligne qu'en plus de cette proposition satisfaisante, le montant du dédommagement étant inférieur à 100 000€ HT, permettra à la commune d'éviter de passer par un appel d'offres. La loi le permet jusqu'au 31/12/2024 et à ce jour, nous ne savons pas si cette dérogation sera prolongée. Sachant que la fontaine actuelle ne pourra pas être remise en service dans sa fonction initiale, des propositions sur d'autres modèles seront proposés par les Ets Blanchon, et étudiés lors du prochain conseil.

➤ Travaux du Mas Judaud :

Suite à l'achat de l'étang du Mas Judaud officialisé le 03/06/2024 chez Maître GOURBAD, notaire à Aix sur Vienne, le Maire informe le conseil qu'il convient maintenant de prendre un bureau d'études pour planifier toutes les démarches nécessaires au prolongement de l'homologation de l'étang. La Préfecture adresse un courrier dans ce sens.

Une consultation sera faite prochainement pour retenir un bureau d'études capable de faire ce travail et de nous accompagner dans la démarche.

➤ Achat d'un terrain en centre bourg :

Le maire propose au conseil d'acheter les parcelles A n°1027 et 205 pour une somme de 15 000 €. Cette acquisition permettrait d'une part de créer un parc floral qui serait relié au terrain communal situé en dessous du terrain de tennis et d'autre part de pouvoir envisager à l'avenir et si la commune parvient à trouver les partenaires, la création de 2 logements adaptés pour personnes âgées.

Après discussion, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

➤ Achat de porte-vélos :

Le Maire informe le conseil de l'achat par la commune de 5 porte-vélos en bois pour un coût de 80.40 € TTC l'unité. Ils seront installés prochainement :

- Devant la mairie
- A l'abri bus du bourg, de Ratterie, d'Erin et de la Garenne

➤ Programme des travaux :

*) Travaux de voirie programmés pour le mois de septembre (Erin, La Graulière, VC4b)

*) L'installation de la nouvelle chaudière, programme prévu pour :

- Enlèvement de la cuve à fioul, fin juin,
- Dalle béton dans l'ancien local de la cuve à fioul, courant juillet,
- Démontage du local chaudière, courant août,
- Construction d'un nouveau local chaudière, début septembre,
- Installation de la nouvelle chaudière, mi-septembre / début octobre.

2) Communication du 1^{er} adjoint :

➤ Entretien de la commune :

- Fauchage et nettoyage des bas-côtés



SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE

Mairie

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUIN 2024

DIFFUSION PUBLIQUE

-Entretien des stations d'épurations

➤ Choix de l'entreprise des travaux de voirie :

M. le 1^{er} adjoint présente un tableau comparatif entre l'estimation de l'Atec et les devis reçus des entreprises Paillot, GERY and Co, CMC TP.

Les écarts de prix sont importants entre les soumissionnaires. La société GERY proposant une offre supérieure de presque 10 000 € à l'estimation de l'Atec, elle n'est pas retenue.

Après discussion le conseil décide de valider l'offre la moins-disante, à savoir celle de CMC TP. Un courrier d'information sera envoyé dans ce sens à chaque pétitionnaire.

3) Communication du 3^{ème} adjoint :

➤ Point sur le jeu CIRCINO : présentation par le maire vu l'absence du 3^è adjoint

Le conseil municipal étudie le texte (envoyé préalablement) qui doit être transmis à la société éditrice du jeu. Après discussion et des modifications du texte initial le conseil propose une version plus actualisée.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'étant sollicitée, la séance est levée à 21h30.

➤ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 05 septembre 2024 à 18h30.

Le secrétaire, G. BOUCHETEIL



Le Maire, G. KA UWACHE